

# COG ACOSS 2010 - 2013 Vers 22 URSSAF régionales

## Mais que vont devenir le personnel et le service public ?

Le 8 mars 2010, l'ACOSS présentera la COG 2010 -2013 aux fédérations nationales,

### TOUS EN GREVE LE 8 MARS

Partant du bilan désastreux de la COG 2006/2009, la CGT affirme que la COG 2010 -2013, telle qu'elle est envisagée, aura de lourdes conséquences tant pour les cotisants que pour le personnel et le recouvrement.

La COG 2010 - 2013 est en cours de finalisation. Si le texte définitif n'est pas encore signé, nous en connaissons les grandes lignes et ce serait trahir un secret de Polichinelle, que de dire que la régionalisation est au cœur du sujet.

Les administrateurs de l'ACOSS doivent donner mandat à la Caisse nationale, ces prochains jours, pour qu'elle négocie définitivement cette COG avec le ministère. L'ACOSS a prévu une présentation aux fédérations nationales lors d'une Instance Nationale de Concertation le 8 mars 2010.

Face à cette nouvelle COG destructrice pour le Recouvrement, que vont faire les confédérations signataires de la COG 2006-2009 ?

A ce jour la CGT semble bien isolée pour dénoncer ces effets pervers.

Les autres organisations syndicales doivent être mises, dès aujourd'hui, face à leurs responsabilités vis-à-vis du personnel alors que pour certaines, elles dénoncent dans les CE et DP les conséquences de ce qu'elles ont cautionnées plus haut – **STOP au double discours.**

Pour rappel, les COG sont imposées aux caisses nationales depuis « les ordonnances Juppé de 1996 ». Elles sont signées pour trois ou quatre ans selon les branches, entre chaque caisse nationale et l'état. Elles déterminent les orientations des politiques qui seront menées dans la branche, les moyens budgétaires et les effectifs pour atteindre ces objectifs.

Les COG sont préparées par les directions des caisses nationales en étroite collaboration avec l'état. Les ministères de tutelle et plus particulièrement celui du budget, sont omniprésents tout au long des discussions.

Les administrateurs des C.A des caisses nationales (patronat et confédérations syndicales) indiquent leur position au fil de l'élaboration de ces COG.

Les COG sont ensuite déclinées dans chaque organisme en Contrats Pluriannuels d'objectifs et de Gestion (CPG). Ces contrats ne peuvent en aucun cas déroger aux objectifs et moyens définis par la COG.

Les salariés sont donc directement concernés :  
les COG et les CPG encadrent les budgets, les effectifs, les promotions et les possibilités d'augmentation de salaire.

Comme la précédente, la nouvelle COG est placée sous le signe de l'austérité budgétaire, elle va détériorer davantage les conditions de travail alors que le recouvrement des cotisations est mis à mal.

## Le bilan de la COG 2006/2009

Cette COG avait pour objectif la réduction et la maîtrise des coûts de la branche. Cela s'est concrétisé par des fusions d'organismes, des mutualisations d'activités et des réductions de postes. C'est peu de dire que l'impact a été très négatif tant pour les cotisants, la qualité du service public que pour le personnel.

N'ayons pas peur des mots, le recouvrement n'arrive pas à s'en relever, les salariés sont soumis à des risques psychosociaux graves (surcharge de travail, stress, pressions...) et le service public a pris du plomb dans l'aile !

### ⇒ Les emplois :

La COG avait pour objectif de supprimer 600 emplois. C'est chose faite. Aujourd'hui le constat est éloquent, alors que toutes les Urssaf ont perdu des postes. Si en 2005, les organismes pouvaient encore se féliciter de « l'efficience » du recouvrement, aujourd'hui cela n'est plus le cas.

S'agit il uniquement de problèmes conjoncturels (crise, mise en place de l'ISU/RSI...) ? La CGT pense qu'il est trop facile pour l'ACOSS et la tutelle de se réfugier derrière ces mauvaises excuses. La baisse des effectifs ajoutée à la réduction drastique des coûts de gestion, a conduit véritablement les Urssaf dans un gouffre de problèmes, entraînant en même temps, la dégradation du service public, des conditions de travail et du recouvrement des cotisations.

### ⇒ Le service public :

Les fusions d'Urssaf, les mutualisations d'activités ont enclenché un processus de centralisation des pouvoirs décisionnels. La mise en place à la hâte de l'ISU/RSI a considérablement dégradé la relation entre les organismes et les cotisants. Les restructurations et nouvelles missions ont favorisé la détérioration du service rendu. Les personnels d'accueils physiques et téléphoniques sont confrontés quotidiennement, et en « direct », aux récriminations légitimes des cotisants.

### ⇒ Les conditions de travail :

Baisse des effectifs, réduction drastique des coûts de gestion, restructurations, service public dégradé, tous les ingrédients ont été réunis pour permettre la détérioration des conditions de travail. Le stress et les pressions sur le personnel, employés et cadres, se sont considérablement accentués pendant cette COG. Pour l'ACOSS il ne s'agit « que » de problèmes conjoncturels, et pour le ministère « cela ne va pas si mal que cela ».

### ⇒ Les salaires :

Qui dit réduction des coûts, dit également non augmentation des salaires.

Nombreux ont été les directeurs qui ont rendu à l'ACOSS des excédents budgétaires pendant cette COG (15 526 040 euros en 2008) et ont autofinancé des promotions rendues nécessaires suite aux nombreuses réorganisations.

Faudra-t il, demain licencier nos collègues de bureau pour augmenter ceux qui resteront ?

C'est déjà le cas dans certaines caisses, où les directeurs trouvent des moyens fallacieux pour se séparer de salariés (insuffisances professionnelles ou autres...).

Les directions ont tout à y gagner : se débarrasser d'employés et cadres épuisés ou contestataires, réduire les effectifs, autofinancer des points de compétences sans enveloppe budgétaire supplémentaire.

**Le personnel attend depuis de nombreux mois une reconnaissance effective des efforts qu'il produit et non de simples remerciements du directeur de l'ACOSS.**

## Le recouvrement est malade Et maintenant ..... On va tirer sur l'ambulance !

Alors que les Urssaf sont actuellement en grande difficulté pour accomplir correctement leur travail, que les dossiers en stock se chiffrent par centaines de milliers, la tutelle et l'ACOSS en rajoutent encore.

Elles considèrent que les évolutions organisationnelles prévues dans la COG 2006 - 2009 (départementalisation, création des Urssaf TGE et GE, développement de la vie régionale), « ont apporté un socle d'organisation renforcé mais encore insuffisant ».

## **Il s'agit donc de mettre en place dans chaque région, une gouvernance régionale.**

La branche est sinistrée ; la régionalisation serait LA solution qui permettrait sa guérison..  
Les expériences de fusions, de mutualisations et de réorganisations tendent plutôt à prouver le contraire !

## **Environ 70 organismes deviendraient de simples établissements qui auraient pour donneur d'ordres, l'Urssaf régionale.**

Il s'agirait, pendant la nouvelle COG de constituer environ 22 Urssaf régionales, de plein exercice, intervenant sur la totalité du champ du recouvrement et gouvernées par un Conseil d'Administration régional. Environ 70 Urssaf départementales deviendraient ainsi de simples établissements. Ces établissements départementaux n'auraient plus de Conseils d'Administration.

Réduire le nombre d'administrateurs et les éloigner du « terrain », c'est, une nouvelle fois affaiblir le principe fondateur de la gestion de la Sécurité Sociale.

Il est précisé que « les acquis des coopérations interrégionales actuelles seront consolidés et de nouvelles coopérations interrégionales pourront être définies... ».

## **S'agit-il pour l'ACOSS d'anticiper encore une fois la prochaine COG 2013/2016 et de regrouper les Urssaf régionales à moyen terme ?**

**Et le personnel dans tout cela ?** Tout devrait « se mettre en place sans licenciement ni mobilité imposée, conformément aux garanties conventionnelles ». La CGT souligne que ces garanties demeurent insuffisantes à ce jour et cette mobilité non imposée n'est pas écrite dans la Convention Collective.

Pour la CGT, le choix de régionaliser les Urssaf est une décision politique du gouvernement, du ministère, de la tutelle et de l'ACOSS pour réduire les effectifs dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). L'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) elle-même, préconise entre 500 à 700 nouvelles suppressions d'emplois dans le cadre de cette nouvelle COG.

**C'est pourquoi, la CGT pense que les propos rassurants de Mr Burbant, président du C.A de l'ACOSS, ne seront pas retenus,** lorsqu'il indique que « la contrepartie de la régionalisation doit se faire sans nouvelles suppressions d'emplois ».

La RGPP est bien présente, comment ne s'appliquerait-elle pas aux Urssaf.

La CGT affirme que les effectifs du recouvrement sont très insuffisants pour accomplir correctement les tâches actuelles de la branche, sans parler des nouvelles revendiquées par l'ACOSS.

## **Non, il ne faut pas de nouvelles suppressions d'emplois : IL FAUT DES EMBAUCHES PERENNES !**

La CGT continue d'affirmer que qualité et efficacité riment avec proximité. L'organisation du recouvrement doit être adaptée au tissu économique et aux bassins d'emplois. Ces notions sont extrêmement variable d'un département à un autre, voire dans un même département. Eloigner les pouvoirs décisionnels, segmenter les comptes, centraliser les organismes, c'est renoncer à la qualité et à l'efficacité du service public auquel les cotisants ont droit. C'est pourquoi les Urssaf départementales, de plein exercice, doivent être maintenues.

## **EN 2006, NOUS AVIONS DEJA RAISON !**

Lorsque la CGT avait pris connaissance de la COG 2006 - 2009, elle avait écrit à l'époque « Aujourd'hui 103 Urssaf... et demain combien ? » Notre fédération a été accusée de faire du catastrophisme.

Aujourd'hui, la réponse est sans appel. Pour l'ACOSS et la tutelle c'est tranché : ce sera 22 Urssaf régionales et des établissements au niveau départemental.

Pilotage par la caisse nationale; régionalisation du réseau, gérer à moindre coût, augmenter encore la productivité, diminuer encore les coûts salariaux. Les mêmes recettes sont utilisées par le gouvernement et les caisses nationales dans les branches famille ou maladie.

## LA COG 2010-2013, C'EST AUSSI

- le renforcement de la dématérialisation et de l'automatisation,
- l'accroissement de la segmentation (risque de taylorisation et de spécialisation des métiers)
- de nouvelles missions :

- » **recouvrement des cotisations d'Assurance Chômage : « Une simple ligne supplémentaire à gérer » pour l'ACOSS, « une simple formalité ». Le RSI était également une « simple formalité ».**
- » **contrôle de l'assiette AGIRC – ARRCO.**

La production informatique sera elle aussi concentrée mais sur ...3 sites. Ces mesures auront bien évidemment des conséquences Les salariés des centres informatiques et les informaticiens des URSSAF peuvent légitimement s'inquiéter quant à leur avenir!

**Cette nouvelle COG entérine encore un peu plus la casse des Urssaf  
Et préfigure de la fin de notre système de Sécurité Sociale.**

**Le 8 mars 2010, l'ACOSS présentera la COG 2010 -2013 aux fédérations  
nationales,  
La CGT n'en veut pas  
Les salariés des URSSAF n'en veulent pas**

# TOUS EN GREVE LE 8 MARS POUR DIRE

- » ***NON* A CETTE COG**
- » ***NON* A LA REGIONALISATION**
- » ***NON* AUX NOUVELLES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**
- » ***NON* AUX MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL**
- » ***OUI* A DES EMBAUCHES EN CDI**
- » ***OUI* A LA RECONNAISSANCE DES EFFORTS REALISES PAR LE PERSONNEL**
- » ***OUI* A UNE AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT**

